# Un meilleur accès, un meilleur Canada

## Une stratégie pour définir le rôle du gouvernement fédéral dans l’éducation postsecondaire

*Presenté conjointement par l’Alliance canadienne des associations étudiantes et l’Union étudiante du Québec.*

### Sommaire

L’éducation postsecondaire est un aspect essentiel de la société canadienne, puisqu’elle contribue à former des travailleurs hautement qualifiés et des citoyens engagés. Nous devons donc nous assurer que le système d’éducation postsecondaire du Canada est accessible et abordable pour tous, tout en restant novateur et de grande qualité.

Au cours des dernières années, d’importants investissements ont été réalisés pour réduire les coûts directs de la formation postsecondaire. Le versement de l’aide fédérale aux étudiants est maintenant plus uniforme, ciblé et équitable. Mais surtout, une plus grande partie de cette aide prend maintenant la forme de subventions non remboursables destinées aux étudiants dans le besoin. Ces changements se révéleront, en majeure partie, inestimables.

C’est dans ce contexte que les étudiants exhortent maintenant le gouvernement à s’attaquer aux lacunes qui subsistent dans le régime fédéral de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire. Des mesures ciblées permettront de s’assurer que le Canada garantit un accès équitable aux études supérieures, tout en créant la meilleure expérience d’apprentissage possible pour ceux qui fréquentent déjà les établissements d’enseignement.

Concrètement, il faudra :

* Formuler une définition de l’étudiant handicapé et soutenir les étudiants qui répondent à cette définition;
* Offrir une aide financière fondée sur les besoins aux étudiants des cycles supérieurs;
* Réduire la paperasserie pour s’assurer que les étudiants internationaux puissent accéder à une formation postsecondaire complète;
* S’engager à respecter les obligations découlant des traités conclus par le Canada avec les peuples autochtones quant à l’ampleur et à la portée du soutien promis;
* Favoriser le développement de produits pédagogiques novateurs, et veiller à ce qu’ils soient accessibles.

Le Canada a créé un système d’éducation postsecondaire dont nous pouvons tous être fiers – mais il reste place à l’amélioration. En nous attaquant aux lacunes mentionnées ci-dessus, nous atteindrons notre objectif.

### Un appui amélioré aux étudiants en situation de handicap

Les Canadiens en situation de handicap sont des participants actifs et précieux de la société et du marché du travail de notre nation. Près de 14 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus rapportent vivre avec un handicap qui limite leurs activités quotidiennes[[1]](#footnote-1); il est donc crucial que ces personnes bénéficient des mesures de soutien dont elles ont besoin pour suivre des études postsecondaires et les mener à terme.

Même si la Bourse canadienne pour étudiants ayant une incapacité permanente contribue à compenser les coûts des équipements et des services de soutien nécessaires, l’admissibilité à ces programmes demeure très restreinte. Pour avoir droit à ces bourses, un étudiant doit établir la preuve d’un besoin financier et produire des documents montrant qu’il a une incapacité permanente grave[[2]](#footnote-2). Malheureusement, cette définition exclut les étudiants ayant d’autres types d’incapacités invalidantes, incluant ceux ayant des problèmes ponctuels ou à plus court terme, et ceux qui souffrent de problèmes de santé mentale ou de maladie mentale.

En outre, la Bourse canadienne pour étudiants ayant une incapacité permanente, actuellement évaluée à 2 000 $ par étudiant par année, n’a pas augmenté depuis sa création en 2009, contrairement aux autres programmes des BCE, qui ont augmenté de 50 % dans le Budget de 2016. Comme l’explique l’Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire (NEADS), les études postsecondaires sont souvent plus coûteuses pour les étudiants en situation de handicap en raison des frais associés à leur handicap (comme les divers accommodements) et du fait que de nombreux étudiants en situation de handicap prennent plus de temps pour terminer leurs études[[3]](#footnote-3).

Compte tenu de l’amélioration considérable des niveaux de revenu et d’emploi des personnes en situation de handicap qui possèdent un diplôme d’études postsecondaires[[4]](#footnote-4), il est impératif que nous agissions à cet égard.

**Recommandation :**

**L’ACAE recommande au gouvernement fédéral d’augmenter la Bourse canadienne pour étudiants ayant une incapacité permanente de 50 %, pour un coût additionnel estimé à 43 millions de dollars par année. L’ACAE recommande également que le PCPE procède à une révision officielle de sa définition du terme « invalidité permanente » de façon à ce qu’elle tienne compte de la diversité des besoins des étudiants.**

### Créer une Bourse canadienne pour étudiants des cycles supérieurs

Dans un monde où les compétences des étudiants à la maîtrise et au doctorat sont en forte demande, le Canada ne peut pas se permettre de dresser des obstacles aux études supérieures. Malheureusement, le fait que la Bourse canadienne pour étudiants (BCE) demeure inaccessible aux étudiants des cycles supérieurs constitue un tel obstacle.

En 2016, le gouvernement fédéral a abandonné les crédits d’impôt aux étudiants pour concentrer son aide financière dans le programme de BCE, qui propose une aide directe et non remboursable aux étudiants au niveau collégial et au premier cycle de l’université ayant fait la démonstration d’un besoin financier. Même si cette décision, fort justifiée, a permis de venir en aide aux étudiants des collèges et du premier cycle qui en ont le plus besoin, elle a toutefois nui aux étudiants des cycles supérieurs.

Actuellement, les étudiants des cycles supérieurs ne sont pas admissibles à la Bourse canadienne pour étudiants et ont perdu l’avantage que leur procuraient les crédits d’impôt. Par conséquent, le coût net des études supérieures a augmenté de façon considérable, dissuadant de nombreux étudiants de poursuivre leurs études. En fait, quatre étudiants sur dix rapportent que les problèmes financiers et les dettes ont influencé leur décision de poursuivre ou non leurs études après l’obtention d’un baccalauréat[[5]](#footnote-5).

En outre, même si un petit nombre d’étudiants des cycles supérieurs reçoivent des bourses de recherche des trois organismes subventionnaires, ces bourses ne visaient que 2 500 étudiants, ou environ 2 % des étudiants à la maîtrise, en 2012[[6]](#footnote-6). Compte tenu de l’absence d’aide financière aux étudiants après le premier cycle, il n’est pas étonnant de constater que le Canada est à la remorque des pays concurrents en ce qui a trait au nombre de détenteurs d’un doctorat[[7]](#footnote-7).

En élargissant l’admissibilité aux Bourses canadiennes pour étudiants, le gouvernement s’assure que tous ceux qui ont le désir et la volonté de poursuivre des études supérieures auront les moyens de le faire.

**Recommandation :**

**L’ACAE recommande que le gouvernement fédéral crée une Bourse canadienne pour étudiants directe et non remboursable destinée aux étudiants des cycles supérieurs ayant un besoin financier, pour un coût estimé à 58 millions de dollars par année.**

### Permis d’études pour étudiants internationaux et programmes d’alternance travail-études

Les étudiants internationaux ajoutent une valeur inestimable à la qualité de l’éducation postsecondaire et à la société canadienne. La diversité des perspectives dont ils font profiter nos salles de classe, nos groupes sociaux et nos lieux de travail a contribué à bâtir le Canada inclusif et innovateur que nous connaissons aujourd’hui. Les étudiants internationaux et leur famille investissent également des sommes considérables pour venir étudier ici, injectant 11 milliards de dollars par année dans l’économie et soutenant environ 122 000 emplois[[8]](#footnote-8).

Par conséquent, il est dans l’intérêt du Canada d’offrir la meilleure éducation possible aux étudiants internationaux, ce qui comprend des programmes d’alternance travail-études et des stages. Malheureusement, même si un permis d’études autorise les étudiants internationaux à travailler jusqu’à 20 heures par semaine, il ne leur permet pas de participer à des programmes d’alternance travail-études ou de suivre des stages. Les étudiants internationaux doivent plutôt demander un permis de travail distinct, qui n’est valide qu’un an. Il est donc difficile pour ces derniers de profiter de l’expérience globale des études postsecondaires.

En outre, ces restrictions empêchent le Canada de conserver ces étudiants hautement qualifiés et issus de la diversité au sein de la population active canadienne après l’obtention de leur diplôme. Pour que les nouveaux diplômés puissent acquérir une expérience de travail pratique dans leur domaine, ils doivent avoir un accès à l’emploi. Confrontés à des débouchés professionnels décevants, les étudiants internationaux choisissent souvent de quitter le pays alors que les entreprises canadiennes sont constamment à la recherche de travailleurs de talent. En autorisant les étudiants internationaux à accéder plus facilement aux programmes d’alternance travail-études et aux stages, le Canada pourrait conserver ces talents au pays et favoriser leur développement.

**Recommandation :**

**L’ACAE recommande que le gouvernement fédéral autorise les étudiants internationaux à suivre des stages ou à participer à des programmes d’alternance travail-études dans le cadre de leur permis d’études, plutôt que de les obliger à obtenir un permis de travail distinct.**

### Respecter les obligations du Canada à l’égard des étudiants autochtones

Même si le Budget de 2017 prévoit l’investissement de 90 millions de dollars en argent nouveau dans le Programme d’aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP), des investissements additionnels sont requis pour mieux soutenir les étudiants inuits et des Premières Nations. Le plafond de 2 % imposé dans le cadre de ce programme, et ce, pendant des années, a laissé pour compte un trop grand nombre d’étudiants et bon nombre d’entre eux ne bénéficient pas d’un soutien adéquat pour financer le coût de leurs études. L’ACAE juge que le gouvernement fédéral doit continuer à bonifier son soutien au PAENP en y investissant davantage d’argent par étudiant admissible.

Les dépenses par étudiant doivent être relevées pour suivre le rythme de l’augmentation considérable du coût des études postsecondaires. De 2004‑2005 à 2013‑2014, période pendant laquelle s’est appliqué le plafond de 2 % du PAENP, les frais de scolarité ont augmenté de 1,7 % au‑dessus du niveau de l’inflation[[9]](#footnote-9). Pendant cette même période, le nombre total d’étudiants bénéficiant du PAENP a diminué, alors que la population des jeunes autochtones augmentait de 30 %[[10]](#footnote-10). Des années de sous‑financement ont créé un arriéré d’étudiants admissibles et dont l’accès au PAENP est bloqué. Selon l’Assemblée des Premières Nations, on compte 18 261 étudiants qui ont recours au PAENP et 36 901 autres qui sont admissibles au programme[[11]](#footnote-11).

Le Canada doit agir, et ce, de toute urgence, pour remédier aux inégalités institutionnelles auxquelles sont confrontés les peuples autochtones. Investir dans l’accès des étudiants autochtones aux études postsecondaires est un choix judicieux, qu’il importe de faire dès maintenant.

**Recommandation :**

**L’ACAE soutient la recommandation de l’Assemblée des Premières Nations selon laquelle les dépenses par étudiant consenties dans le cadre du PAENP devraient passer de 13 407 $ à 17 307 $ pour 18 261 étudiants bénéficiaires et 36 901 étudiants admissibles, pour une augmentation totale du budget du PAENP de 2,1 milliards de dollars sur trois ans.**

### L’importance de l’utilisation équitable pour les étudiants

Alors que la révision de la *Loi sur le droit d’auteur* approche à grands pas, l’ACAE et l’Union étudiante du Québec (UEQ) croient fermement que le principe d’utilisation équitable s’est révélé essentiel pour rendre les études postsecondaires plus abordables et accessibles. À une époque où l’information est en évolution rapide, la capacité d’utiliser et de diffuser équitablement le contenu le plus à jour possible à des fins éducatives est cruciale.

L’utilisation équitable est une exception à l’atteinte au droit d’auteur prévue dans la *Loi sur le droit d’auteur*[[12]](#footnote-12), qui autorise l’utilisation d’une œuvre protégée, sans permission explicite ou paiement au titulaire des droits, dans certaines circonstances particulières. Dans un contexte éducatif, l’utilisation équitable accorde aux établissements d’enseignement postsecondaire, aux enseignants et aux étudiants la souplesse requise pour accéder à des œuvres protégées par le droit d’auteur et les utiliser afin de poursuivre un objectif pédagogique. Ces œuvres peuvent comprendre des photographies ou des vidéos diffusées en classe, des extraits de livres et d’autres documents d’apprentissage.

Malheureusement, certains affirment que le principe d’utilisation équitable diminue les revenus des éditeurs de manuels et de documents pédagogiques. Les données disponibles ne confirment pas cette affirmation. En fait, les ouvrages pédagogiques étaient l’une des deux catégories commerciales les plus lucratives dans les ventes de livres à l’échelle nationale, en 2014[[13]](#footnote-13). En outre, les dépenses moyennes par ménage pour tous les types de livres sont en chute libre depuis 2005, bien avant que la disposition d’utilisation équitable soit ajoutée à la *Loi sur le droit d’auteur* en 2012[[14]](#footnote-14).

En bref, les étudiants comprennent qu’il est important de respecter le droit d’auteur et de payer pour un contenu éducatif, mais ils méritent également un accès équitable au contenu. En tant qu’utilisateurs et créateurs, les étudiants reconnaissent que le Canada a besoin d’un système de droit d’auteur équilibré qui favorise la création de contenu, tout en protégeant les droits de ceux qui y ont accès.

**Recommandations :**

* **L’ACAE et l’Union étudiante du Québec (UEQ) recommande que l’usage pédagogique en tant que caractéristique ouvrant à une utilisation équitable en vertu de la *Loi sur le droit d’auteur* soit protégé et que les exceptions existantes à l’atteinte au droit d’auteur s’appliquant aux établissements d’enseignement soient conservées.**

### Développer les ressources éducatives libres (REL)

Une bonne éducation repose en partie sur la capacité des étudiants d’accéder à des documents pédagogiques de grande qualité pour compléter la formation en classe. Actuellement, les étudiants ont de la difficulté à financer l’achat de ces ouvrages; en effet, 54 % des étudiants en C.-B. rapportent qu’à au moins une occasion, ils n’ont pas été en mesure d’acheter un manuel obligatoire[[15]](#footnote-15). Les ressources éducatives libres (REL) proposent une solution à ce problème.

Les REL sont des outils d’enseignement, d’apprentissage et de recherche, offerts dans divers formats, qui appartiennent au domaine public ou qui sont diffusés en vertu d’une licence ouverte qui autorise leur utilisation et adaptation par d’autres intervenants, et ce, gratuitement[[16]](#footnote-16). Par exemple, les REL peuvent être des manuels, des tests, des plans de leçon, des notes de cours, des vidéos, des études de cas, des logiciels ou d’autres outils pédagogiques. Comme ils sont abordables et hautement adaptables, ces outils d’apprentissage innovateurs bénéficient grandement aux étudiants et aux professeurs.

Et surtout, les REL permettent aux étudiants d’économiser, tout en participant à leur réussite. En Colombie‑Britannique (C.-B.), un programme de subventions provincial finançant les REL a aidé 40 000 étudiants à épargner plus de 4 millions de dollars depuis 2012[[17]](#footnote-17). C’est un résultat impressionnant, d’autant que 30 % des répondants d’un sondage mené en C.-B. rapportaient avoir obtenu des notes inférieures dans un cours en raison du coût des manuels[[18]](#footnote-18). Par conséquent, l’ACAE recommande au gouvernement fédéral de soutenir le développement des REL, ce qui encouragera la production de contenu éducatif canadien.

Le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle dans le soutien au développement de REL, puisqu’un meilleur accès à une variété de sources d’information et d’outils d’apprentissage aide un plus grand nombre de Canadiens à bénéficier d’une formation postsecondaire de qualité et complète.

**Recommandation :**

**L’ACAE recommande que les trois organismes subventionnaires créent une subvention pilote, à un coût estimé à 8 millions de dollars par année, pour offrir un financement aux étudiants des cycles supérieurs et aux membres du corps professoral afin de développer des REL. L’ACAE recommande également que les trois organismes subventionnaires explorent la création d’un organe d’archivage en ligne de REL développées grâce à leurs subventions.**

### Résumé des recommandations

* **L’ACAE recommande au gouvernement fédéral d’augmenter la Bourse canadienne pour étudiants ayant une incapacité permanente de 50 %, pour un coût additionnel estimé à 43 millions de dollars par année. L’ACAE recommande également que le PCPE procède à une révision officielle de sa définition du terme « invalidité permanente » de façon à ce qu’elle tienne compte de la diversité des besoins des étudiants.**
* **L’ACAE recommande que le gouvernement fédéral crée une Bourse canadienne pour étudiants directe et non remboursable destinée aux étudiants des cycles supérieurs ayant un besoin financier, pour un coût estimé à 58 millions de dollars par année.**
* **L’ACAE recommande que le gouvernement fédéral autorise les étudiants internationaux à suivre des stages ou à participer à des programmes d’alternance travail-études dans le cadre de leur permis d’études, plutôt que de les obliger à obtenir un permis de travail distinct.**
* **L’ACAE soutient la recommandation de l’Assemblée des Premières Nations selon laquelle les dépenses par étudiant consenties dans le cadre du PAENP devraient passer de 13 407 $ à 17 307 $ pour 18 261 étudiants bénéficiaires et 36 901 étudiants admissibles, pour une augmentation totale du budget du PAENP de 2,1 milliards de dollars sur trois ans.**
* **L’ACAE et l’Union étudiante du Québec (UEQ) recommande que l’usage pédagogique en tant que caractéristique ouvrant à une utilisation équitable en vertu de la *Loi sur le droit d’auteur* soit protégé et que les exceptions existantes à l’atteinte au droit d’auteur s’appliquant aux établissements d’enseignement soient conservées.**
* **L’ACAE recommande que les trois organismes subventionnaires créent une subvention pilote, à un coût estimé à 8 millions de dollars par année, pour offrir un financement aux étudiants des cycles supérieurs et aux membres du corps professoral afin de développer des REL. L’ACAE recommande également que les trois organismes subventionnaires explorent la création d’un organe d’archivage en ligne de REL développées grâce à leurs subventions.**

### Membres de l’ACAE

Acadia Students' Union

Athabasca University Graduate Students’ Association

Athabasca University Students’ Union

Brock University Students’ Union

Capilano Students’ Union

Graduate Student Association, University of Waterloo

Graduate Student Society, UBC Vancouver

Mount Allison Students’ Union

Red River College Students’ Association

Saint Mary’s University Students’ Association

Southern Alberta Institute of Technology Students’ Association

StFX Students’ Union

St. Thomas University Students’ Union

Students’ Association of Mount Royal University

Students’ Association of MacEwan University

University of Alberta Students’ Union

Students’ Union, University of Calgary

University of Lethbridge Students’ Union

UNB Saint John Students’ Representative Council

University of New Brunswick Student Union

University of Prince Edward Island Student Union

University of the Fraser Valley Student Union Society

### À propos de l’ACAE

Fondée en 1995, l’Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAE) est une organisation nationale non partisane et sans but lucratif composée de 22 associations étudiantes qui représentent 255 000 étudiants de niveau postsecondaire d’un océan à l’autre. L’ACAE fait la promotion d’un système d’éducation postsecondaire accessible, abordable, innovateur et de grande qualité.

130, rue Slater, pièce 410, Ottawa ON, K1P 6E2

acae-casa.com

613-236-3457

[info@casa.ca](mailto:info@casa.ca)

Twitter @CASAACAE

Facebook /CASAACAE

Instagram @CASAACAE

### À propos de l’UEQ

L'Union étudiante du Québec a pour mission de défendre les droits et intérêts de la communauté étudiante, de ses associations membres et de leurs membres, en promouvant, protégeant et améliorant la condition étudiante et la condition des communautés locales et internationales.

6217, rue St. André, Montréal QC, H2S 2K6

unionetudiante.ca

1-877-213-3551

[info@unionetudiante.ca](mailto:info@unionetudiante.ca)

Twitter @UnionEtudiante

Facebook /ueq.qsu

Instagram @unionetudiante

1. Matthew Till, Tim Leonard, Sebastian Yeung et Gradon Nicholls, *Profil des expériences sur le marché du travail : adultes canadiens de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2012* (Statistique Canada, 3 décembre 2015). Consulté en ligne à : [http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2015005-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2015005-eng.htm) [↑](#footnote-ref-1)
2. *Demande de Disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité grave et permanente* (Emploi et Développement social Canada). Consulté en ligne à : [https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/aide-financiere-etudiants/pret-etudiants/prets-etudiants/prets-etudiants-prestations-invalidite-permanente.html](https://www.canada.ca/en/employment-social-development/services/student-financial-aid/student-loan/student-loans/student-loans-permanent-disability-benefit.html" \l "severe) [↑](#footnote-ref-2)
3. *Améliorer l’accessibilité dans les établissements d’enseignement postsecondaire : Guide à l’intention des fournisseurs de services aux personnes handicapées* (Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire, 2012). Consulté en ligne à : [http://www.neads.ca/fr/norc/eag/eag\_fr.pdf](http://www.neads.ca/en/norc/eag/eag_en.pdf) [↑](#footnote-ref-3)
4. Matthew Till, Tim Leonard, Sebastian Yeung et Gradon Nicholls, *Profil des expériences sur le marché du travail : adultes canadiens de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2012*. [↑](#footnote-ref-4)
5. *Enquête de 2015 auprès des étudiants de dernière année : Rapport général* (Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires, juillet 2015). Consulté en ligne à :  [http://www.cusc-ccreu.ca/CUSC\_2015\_Graduating\_Master\_Report\_French.pdf](http://www.cusc-ccreu.ca/CUSC_2015_Graduating_Master%20Report_English.pdf)  [↑](#footnote-ref-5)
6. *Programme de bourses d’études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise* (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, août 2016). Consulté en ligne à : [http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/CGSM-BESCM\_fra.asp](http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/CGSM-BESCM_eng.asp) [↑](#footnote-ref-6)
7. *International Rankings: PhD Graduates* (Conference Board du Canada, mars 2013). Consulté en ligne à : <http://www.conferenceboard.ca/hcp/details/education/phd-graduates.aspx> [↑](#footnote-ref-7)
8. *Impact économique de l’éducation internationale au Canada – Mise à jour 2016. Rapport final* (Vancouver: Roslyn Kunin & Associates, Inc., juillet 2016),iii. Consulté en ligne à : [http://www.international.gc.ca/education/assets/pdfs/Impact\_economique\_education\_internationale\_au\_Canada\_2016.pdf](http://www.international.gc.ca/education/assets/pdfs/Economic_Impact_International_Education_in_Canada_2016_Update.pdf) [↑](#footnote-ref-8)
9. *Dépenses fédérales pour l’éducation postsecondaire* (Ottawa : Bureau du directeur parlementaire du Budget, mai 2016). Consulté en ligne à : [http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2016/PSE/PSE\_FR.pdf](http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2016/PSE/PSE_EN.pdf) [↑](#footnote-ref-9)
10. *Dépenses fédérales pour l’éducation postsecondaire*. [↑](#footnote-ref-10)
11. *Proposition prébudgétaire 2018 au Comité permanent des finances de la Chambres des communes* (Assemblée des Premières Nations, 4 août 2017). Consulté en ligne à : [https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/FINA/Brief/BR9081067/br-external/AssemblyOfFirstNations-f.pdf](https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/FINA/Brief/BR9081067/br-external/AssemblyOfFirstNations-e.pdf) [↑](#footnote-ref-11)
12. *Loi sur le droit d’auteur*, L.R.C. 1985, ch. C-42 [Loi sur le droit d’auteur]. Articles 29 à 29.2. Consulté en ligne à : [http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/C-42.pdf](http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/c-42/page-9.html" \l "h-26) [↑](#footnote-ref-12)
13. *L’industrie de l’édition du livre, 2014* (Statistique Canada, 2016). Consulté en ligne à : [http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/160519/dq160519e-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/160519/dq160519e-eng.htm) [↑](#footnote-ref-13)
14. *Les ventes de livres reculent* (Statistique Canada, 2016). Consulté en ligne à : [http://www.statcan.gc.ca/pub/11-402-x/2011000/chap/culture/culture02-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/11-402-x/2011000/chap/culture/culture02-eng.htm) [↑](#footnote-ref-14)
15. Rajiv Jhangiani et Surita Jhangiani, « Investigating the Perceptions, Use, and Impact of Open Textbooks: A Survey of Post-Secondary Students in British Columbia », *International Review of Research in Open and Distributed Learning 18*, no 4 (juin 2017) : 172-192. <http://www.irrodl.org/index.php/irrodl/article/view/3012/4214> [↑](#footnote-ref-15)
16. *Education/OER* (Creative Commons). Consulté en ligne à : <https://creativecommons.org/about/program-areas/education-oer/> [↑](#footnote-ref-16)
17. *Open Textbook Stats, Known adoptions in B.C.* (BC Campus OpenED)*.* Consulté en ligne à : <https://open.bccampus.ca/open-textbook-stats/> [↑](#footnote-ref-17)
18. Rajiv Jhangiani et Surita Jhangiani, « Investigating the Perceptions, Use, and Impact of Open Textbooks: A Survey of Post-Secondary Students in British Columbia », 172-192. [↑](#footnote-ref-18)